



Le contrat d'accompagnement

A l'issue du bilan de la phase de « butinage », vous avez la possibilité de signer un contrat d'accompagnement pour une durée de 15 mois maximum.

Ainsi, vous co-construisez un projet individualisé et intégrez de véritables parcours de (re)mobilisation autour de projets courts et/ou longs.

Laissez-vous accompagner par des professionnels !

Nous joindre :

Tél : 02 30 32 02 79 – Mail : contact@territoires-partages.org